

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

OBJET : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des VRD de la partie Est du Quartier de la Plaine.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection des VRD de la partie Est du Quartier de la Plaine a été signée le 7 mai 2021, avec le Bureau d'Etudes Techniques POZZO DI BORGO pour un montant de 24 915 € HT soit 29 898 € TTC.

L'enveloppe financière affectée aux travaux de réfection des VRD de la partie Est du Quartier de la Plaine a été initialement établie par le Maître d'ouvrage à 383 200 € H.T.

Lors de l'établissement des études de Projet, il a été décidé d'amender les travaux prévus en termes de réseaux de viabilisation, de réseaux d'eaux pluviales mais également de prévoir une structure de chaussée assurant la pérennité du nouvel aménagement.

Le montant des travaux a donc évolué pour atteindre la somme de 586 540 € H.T, soit + 53.06%.

Le contrat de maîtrise d'œuvre ne peut évoluer dans ces proportions.

Afin de respecter la procédure de passation initiale, le maître d'œuvre consent à réduire son taux de rémunération initialement fixé à 6.50% pour le ramener à 4.66%.

Le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est de 27 350 € H.T représentant une augmentation d'environ 9.77% du marché initial.

Il est donc nécessaire de modifier le marché de maîtrise d'œuvre par un avenant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des VRD de la partie Est du Quartier de la Plaine.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE-DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

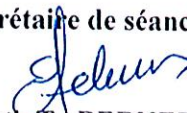
Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

